

## Réponse à la note de AB, JG et CL

*Le texte qui suit répond aux objections, sous une forme sans doute trop courte et trop sèche. C'est essentiellement par manque de temps - que les auteurs de la note ne nous en tiennent pas ombrage !*

### 1 - Sur le caractère elliptique

L'article visait à présenter le pourquoi, le comment et l'esprit de la réforme, dans un format qui permette de lancer le débat. Pour aller dans le détail demandé par l'article, il aurait en fait fallu y joindre un projet de loi pour décrire tout le détail. En fait une première ébauche de ce texte en cours de préparation (si j'ai suffisamment de temps pour le finaliser, je le mettrais sur le site).

C'est un parti pris : plutôt que d'attaquer le débat par la technique, nous souhaitons l'aborder par le "changement de paradigme" - ie, assumer totalement le chômage. Une réforme de société ne s'aborde pas le sens et par la vision, et pas par la technique. Sans, évidemment, nier l'intérêt de la technique : c'est l'objet de la suite de ce texte !

### 2 - Quel type de réforme

*Il ne s'agit pas d'une réforme de modification du vocabulaire, mais d'une réforme en profondeur, ambitieuse mais réaliste.*

Il ne s'agit évidemment pas d'une réforme de vocabulaire. Le passage du texte relatif aux "deux chômages" est pourtant clair. Dommage qu'il n'ait pas été davantage pris en compte dans l'article.

Je ne suis pas sur qu'on puisse ramener une réforme à un "modèle". Je ne crois pas aux modèles. Notre proposition part des difficultés propres à la France, pour détailler la solution qui permet de les renverser progressivement.

Sur les questions de financement, je ne comprends pas les chiffrages proposés dans la note. Je ne suis pas d'accord avec la référence au PARE qui est très différent de ce que nous proposons. Et par ailleurs, nous ne disons pas que le dispositif touchera immédiatement 4,6 millions de chômeurs : par exemple pense-t-on raisonnablement que les personnes déjà en préretraites vont en être sorties ? Le chiffre de 4,6 millions est là pour expliquer l'ampleur de la non gestion du problème. Concernant la répartition du revenu proposé, la question posée par les auteurs de l'article n'est pas tranchée, parce qu'il nous semble qu'il s'agit d'un choix indépendant de l'article. C'est comme pour la fusion de l'UNEDIC et de l'ANPE : c'est une réforme de structures administratives qui n'a

pas de lien direct avec notre article. Je signalerais cependant au passage que les "fusions" sont souvent moins productives que prévu (au-delà de la séduction qu'elles peuvent avoir vu d'un état-major), et que l'essentiel des gains d'un rapprochement peut se trouver par des coopérations intelligentes.

La question du contrôle du chômeurs n'est pas abordée, parce qu'elle n'est pas centrale. Elle l'est dans un monde d'assurance-revenu, dans lequel on donne un revenu, et on n'aide pas (vous devez contrôler les personnes que vous ne voyez jamais et qui n'attende de vous que de l'argent). Elle ne l'est pas dans un monde d'assurance-activité (au sens large) que nous proposons. Le bon fonctionnement du système est assuré par le lien avec le coach.

Il faut également noter que la note passe complètement à coté du système d'employeur de dernier ressort. Or l'efficacité de notre réforme tient aussi au fait que l'on met en place un mécanique qui permet, pour ceux qui ne trouvent durablement pas un emploi, de construire l'emploi qui concilie à la fois leurs possibilités, les besoins et l'objectif de moindre coût. L'exemple d'Arcelor, ou, dans le Nord, celui de Vitamine T, montre que c'est possible.

Sur l'effet keynésien :

- l'effet sur le pouvoir d'achat est double : plus de revenu, certes, comme l'indique la note. Mais surtout plus de sécurité dans l'avenir - et donc une propension à le consommer plus élevée ;
- sur l'effet sur le PIB : via l'employeur de dernier ressort, la réforme conduit à générer à terme des emplois pour chacune des personnes concernées. Au lieu de produire zéro (cas actuel, cf l'étude INSEE à la fin de notre article), il produisent des services qui ont une valeur. Si la réforme réussit à moitié, la valeur de la production vaut la moitié de ce qu'elle coûte ;
- sur la suppression des baisses de charges, deux choses. D'abord, il est possible de réaliser la réforme en gardant la moitié des dépenses actuelles de l'emploi. Si on veut, on peut donc garder les allègements. D'ailleurs l'article ne propose de supprimer que les allègements zonés ou par publics, dont le peu d'efficacité est démontré. Les allègements généraux ne sont pas concernés. Ensuite, l'employeur en dernier ressort a la gestion des financements du chômage, et le demandeur d'emploi. Il peut donc investir, là où il est nécessaire, pour rapprocher les capacités du demandeur et les possibilités que lui offrent le marché. Car il faut bien noter que si les allègements de charge sont séduisant pour un macro économiste (la formule est simple, et l'effet se calcule facilement sur un emploi moyen), il y a de très forts effets d'aubaine : les emplois qui, au niveau du SMIC, pourraient exister sans aides. On

peut donc envisager de passer vers un ciblage plus fin des aides à la réduction du coût du travail ;

- je ne comprends pas où les auteurs ont vu que nous augmenterions de 15 % le coût du travail. Au contraire...

### 3 - Quelles cause du chômage ?

*Notre réforme ne fait aucun a priori sur les causes du chômage, qui sont multiples, mais répond à chacune de ces causes.*

La note affirme que l'effet des réformes de l'emploi repose sur un contrôle accru. C'est une pure opinion, dont je vois mal sur quels éléments sérieux elle peut être étayée. Pensez-vous que les résultats scolaires (ou sur la production des chercheurs) augmenteront si les sanctions sur les élèves sont renforcées ? Avez-vous déjà entendu un chef d'entreprise déclarer que l'efficacité de son entreprise et l'ardeur au travail de ses employés est liée à la sanction des tire-au-flanc ?

Plus loin on évoque les causes du chômage "dans l'esprit des auteurs". Je ne sais pas d'où ils le tirent. Au contraire l'article précise "Notre proposition placerait la société en position d'assumer la responsabilité du chômage et de répondre à cette responsabilité de façon adaptée. Là où le problème est un problème de coût du travail, notre réforme conduira à subventionner des emplois qui seraient « hors marché » sans subvention – par exemple certaines activités de service aux personnes dépendantes. Là où, au contraire, le problème est une insuffisance de revenu, le retour à l'activité permettra de relancer le cycle économique. Là où le problème est un problème de mutation industrielle, l'accompagnement des emplois vers de nouvelles activités privées sera organisé de façon plus dynamique."

Autrement dit, nous ne tirons pas d'hypothèse sur la cause du chômage, parce qu'il y en a plusieurs, et que la cause majoritaire varie d'un chômeur à l'autre et d'un bassin d'emploi à l'autre. En revanche nous mettons en place un dispositif qui permet à la solution adaptée à la cause majoritaire de se mettre en place.

### 4 - Sur les évaluations

Une partie des évaluations citées sont difficiles à utiliser avec autant de fermeté que le fait la note. Ce que ces évaluations disent (lorsqu'elles sont non criticables sur la méthode ou sur la compréhension du phénomène mesuré) c'est ce que vaut un dispositif donné. En revanche ces études ne disent pas l'effet qu'aurait un dispositif proche, mais amélioré. Or précisément, les études citées sont sorties de leur domaine de validité.

Une autre remarque : des études sur l'effet de la formation sont citées. Que peut-on en tirer ? Rien ou presque : comment juger "la formation" en général sans regarder le dispositif d'orientation associé, ou la façon dont le contenu de la formation est adapté à la résolution de l'écart entre les besoins du "marché" et les capacités des demandeurs ? Ce serait comme juger l'effet de la recherche en histoire de l'art sur la croissance, pour en déduire ensuite que la recherche n'augmente pas le produit intérieur brut !

### 5 - Accroître le chômage ?

*Notre réforme réduira le chômage, et permet d'éliminer à terme le chômage tel que nous le connaissons.*

Sur l'effet des prétendues hausses de charge contenues dans l'article, voir ce qui a déjà été plus haut. Citons au passage que les études citées sont hautement contestables et contiennent plusieurs biais sérieux. Mais ce n'est pas l'objet !

Sur l'effet d'un revenu égal au SMIC, la position est paradoxale. Dans une partie de l'article, il est écrit que le revenu serait trop faible. Ici on nous dit qu'il serait trop fort ! Sur ce point, voir ce qui a déjà été dit : notre article répond à ce point.

Ces deux critiques sont donc sans fondement. Celle concernant les jeunes l'est également. Comment peut-on prétendre qu'accompagner les jeunes, ceux qui sont en situation d'échec scolaire ou de discrimination réduire leur insertion ? C'est difficile à comprendre !